

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1081 attribuant un secours de trois mille francs (3.000 fr.) à Me Kadidja:Toubeh

n° 1081

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 novembre 1951

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro
1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un secours de trois mille francs (3.000 fr.) est accordé, pour l'année 1951, à Kadidja Toubeh Kahin, veuve du planton Djibril Ave. Cette somme sera payée globalement et imputée au Budget de la Côte Française des Somalis, exercice 1951, chapitre XIII, article 1er, rubrique 2.